



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

météorologie

Question écrite n° 113229

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le maintien des antennes départementales Météo France. Depuis plus d'un an, il est intervenu à de multiples reprises auprès de la direction nationale de Météo France pour exprimer ses plus vives inquiétudes face aux menaces qui pèsent sur l'antenne Météo France implantée sur le site de l'aérodrome d'Auch. Si cette décision de fermeture a pu être différée grâce à la mobilisation des élus et des acteurs économiques, la direction générale de Météo France pourrait prochainement annoncer une nouvelle vague de suppression d'antennes départementales. Ce service public assure pourtant une mission indispensable à de nombreuses activités économiques de notre territoire, à commencer par notre agriculture si dépendante de prévisions affinées, lesquelles reposent notamment sur une connaissance approfondie des spécificités climatiques d'un territoire. La présence d'une équipe aussi compétente est également un atout majeur de la zone d'activité aéronautique implantée sur cet aérodrome, laquelle bénéficie du label pôle d'excellence rurale. Il est difficile de croire que les prévisions et l'assistance météorologique seront toujours aussi efficaces si elles sont effectuées depuis un département voisin, à l'appui de modélisations informatiques. Il est évident que la fermeture des antennes départementales répond à une logique de rentabilité et non à une logique d'amélioration du service rendu aux usagers. En conséquence, il lui demande de maintenir sur Auch cette antenne Météo France dont le professionnalisme et l'utilité sont unanimement reconnus.

Texte de la réponse

Le resserrement de l'organisation territoriale de Météo-France est l'une des orientations du contrat d'objectifs et de performance signé en 2009 avec l'État par cet établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL). Ce document répond non seulement aux recommandations formulées par la Cour des comptes et par les commissions des finances des deux assemblées parlementaires, mais également à un objectif fixé en 2007, dans le cadre de la revue générale des politiques publiques. En dépit de la réduction du nombre de sites, Météo-France conservera, demain, le réseau d'information météorologique le plus dense d'Europe. Si cette réorganisation vise à une optimisation de l'utilisation des moyens disponibles et à une concentration des ressources sur les enjeux majeurs de la météorologie, elle prend aussi en compte l'évolution des métiers et des techniques dans ce domaine, ainsi que les caractéristiques climatiques de notre pays. La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement veille tout particulièrement à ce que celle-ci s'effectue dans des conditions exemplaires au regard des missions de Météo-France, en particulier en matière de prévision et de prévention des risques. Afin de conserver une excellence scientifique reconnue sur le plan international, notamment en matière de prévision numérique du temps et de modélisation du climat, la nouvelle organisation de Météo-France bénéficiera des progrès techniques accomplis en matière de modélisation numérique et d'utilisation des données d'observation, de l'acquisition de nouveaux matériels et de la mise en place de nouvelles organisations et procédures. Quant aux informations météorologiques en direction du grand public, des acteurs privés et publics concernés, elles circulent aujourd'hui essentiellement à partir de sources interrogeables à distance,

telles que le kiosque téléphonique, la messagerie électronique et le site Internet de Météo-France, voire des sites dédiés, qui s'ajoutent aux médias nationaux et locaux. Tous ces progrès permettent de maintenir l'expérience acquise sur le terrain sans affecter en aucune façon le niveau de qualité et de précision des prestations. Par ailleurs, cette réorganisation des services prévoit une large information des agents ainsi qu'une mise en oeuvre très progressive, de 2012 à 2017 : l'établissement public donnant, trois années à l'avance, la liste des sites concernés, et cette annonce étant suivie d'une concertation entre le préfet, les élus et les parties concernées. La liste des fermetures prévues en 2014 a été ainsi présentée au conseil d'administration de Météo-France au début du mois de juillet 2011 et les préfets concernés doivent être saisis. Pour le centre départemental d'Auch, dont la fermeture est envisagée, après un examen attentif des particularités météorologiques, économiques et sociales du territoire à l'horizon 2015, la procédure d'information et de discussion au plan local doit être lancée à l'été 2012. Elle permettra de répondre aux inquiétudes et aux interrogations de l'ensemble des usagers, notamment en ce qui concerne les besoins liés aux spécificités rurales et touristiques du département. Concrètement, la prévision météorologique sera désormais traitée au niveau national et interrégional. Pour le Gers, elle sera assurée par le centre territorial de Toulouse, également chargé des départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne, puis par le centre de prévision interrégional Aquitaine et Midi-Pyrénées, situé à Bordeaux. Les prévisionnistes du centre interrégional, présents 24h/24 assureront l'adaptation de cette prévision aux neuf départements, pour répondre aux besoins des divers utilisateurs, tels que la sécurité civile, les acteurs économiques et du monde agricole, les organes d'information ou encore les organisateurs de manifestations culturelles, mais également des partenaires de Météo-France (EDF, SNCF, etc.), afin de leur procurer les outils adéquats d'aide à la décision. Quant à l'assistance météorologique fournie à la plate-forme aéronautique d'Auch, elle s'inscrit désormais dans la mise en oeuvre des réglementations du ciel unique européen, en étroite coordination avec la direction générale de l'aviation civile (DGAC). Les services aéronautiques pour cette plate-forme sont d'ores et déjà assurés à distance depuis Bordeaux, comme c'est également le cas pour celles d'Agen et de Bergerac.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Martin](#)

Circonscription : Gers (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113229

Rubrique : État

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7014

Réponse publiée le : 30 août 2011, page 9399